

S É N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE 1965-1966

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mercredi 13 octobre 1965. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — M. de Broglie, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé des Affaires algériennes, a analysé devant les membres de la commission les crédits dont il a la gestion.

Après avoir indiqué les phases précédentes de notre coopération culturelle et technique avec l'Algérie, il a souligné que nous abordions celle où pouvait se développer une action culturelle de type classique.

Le budget de la coopération culturelle et technique avec l'Algérie, pour 1966, est de 13 milliards de francs, deux tiers étant consacrés à l'action culturelle et un tiers à la coopération technique. Le personnel français chargé de cette coopération comprend pour 1965 22.469 agents auxquels il faut ajouter 600 soldats du contingent. Le secrétaire d'Etat a souligné la valeur et la réussite de l'expérience de coopération technique tentée avec les jeunes gens du contingent; il a également indiqué que, de plus en plus, notre action tendait à former un corps de professeurs et que, pour être vraiment efficace, elle devait être continuée avec l'intensité actuelle pendant une dizaine d'années.

Le Gouvernement algérien a fait un effort considérable de scolarisation puisque, actuellement, 1.500.000 enfants vont à l'école contre 300.000 en 1956. Sur ces 1.500.000 enfants notre action porte, directement ou indirectement, sur 1.455.000 enfants.

Le ministre a ensuite passé en revue les différents moyens que nous avons à notre disposition pour mener à bien notre action :

— l'Office culturel prévu par les Accords d'Evian, dont les effectifs scolaires sont, pour les trois quarts, algériens ;

— l'enseignement privé qui bénéficie actuellement de l'effort considérable de Mgr Duval et qui est très estimé.

Le secrétaire d'Etat a, ensuite, analysé la situation des maîtres, donné des précisions sur les bourses octroyées (519 en 1964), sur les livres donnés à l'Algérie (200.000 volumes envoyés depuis trois ans), sur les films, la radiodiffusion et la télévision.

Le secrétaire d'Etat a, en outre, parlé des *centres culturels*, pôles de développement de la culture française à Alger, Bône, Constantine, Oran, des *maisons de l'enseignement et de la coopération*, institutions qui ont permis de développer un réseau très dense de diffusion de la culture française.

Après avoir donné des indications sur la répartition des charges de la coopération culturelle et technique entre la France et l'Algérie, il a exprimé sa confiance dans la réussite de l'expérience faite avec les jeunes gens du contingent. Le prochain départ sera de 758 garçons. Nombreux sont les jeunes gens qui demandent à rester en Algérie.

Le secrétaire d'Etat a, enfin, répondu à M. Jung sur le problème de la censure en lui disant que, jusqu'ici, aucune difficulté de cet ordre n'avait été rencontrée ; à M. Rougeron et au président sur l'arabisme linguistique, à son avis, et surtout depuis la venue au pouvoir de M. Boumedienne, l'Algérie s'oriente vers un bi-linguisme dont il y a tout lieu d'espérer qu'il ne se fera pas au détriment de la langue française. Les désirs des familles, les liens économiques avec la France, la possibilité que la langue française offre aux Algériens de participer aux échanges de pensée et à l'activité économique internationale sont autant de raisons d'espérer en la réussite de notre action culturelle qui tend à rapprocher deux nations et à maintenir notre influence.

Après une suspension de séance, la commission a entendu M. Yvon Bourges, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales, sur les crédits affectés à la recherche scientifique et technique.

Dans le cadre du V^e Plan, a dit le Secrétaire d'Etat, un crédit de 3 milliards 900 millions sera accordé à la recherche scientifique, crédit auquel il faut ajouter une somme de 600 millions allouée à la recherche développement. Les disciplines entre lesquelles la répartition sera faite sont d'abord la physique, puis la biologie, la chimie et la recherche agricole et, à des titres moindres, l'océanographie, l'urbanisme, les sciences humaines, etc.

Dans le projet de budget pour 1966, les dépenses de fonctionnement de la recherche scientifique s'élèvent à la somme de 825 millions, en progression de 7,10 % sur 1965.

Dans cette « enveloppe recherche », il faut noter un effort particulier au titre du budget de l'Education nationale qui comporte un crédit de 614 millions (565 en 1965) qui permettra notamment la création de 360 postes de chercheurs et de 540 postes de « cadres » techniques.

D'autres grands secteurs sont compris dans cette enveloppe recherche : l'agriculture (117 millions), la santé publique (53 millions), divers (40 millions).

Quant au budget d'équipement, les autorisations de programme sont passées de 394,8 millions en 1965 à 479,5 millions en 1966. Un gros effort est encore à noter au titre du budget de l'Education nationale dont les autorisations de programme s'accroissent de 180 millions en 1965 à 225 millions en 1966. Les crédits accordés aux autres ministères sont les suivants :

Agriculture	46 millions.
Santé publique	27 —
Travaux publics.....	17 —
Industrie	18 —
Fonds de la recherche.....	117 —
Centre national d'étude des télécommunications.	24 —

Le secrétaire d'Etat a rendu hommage aux efforts entrepris par la Délégation générale dont l'une des grandes tâches consiste à acquérir la connaissance complète des problèmes de recherche pour éviter les doubles emplois et déterminer les secteurs où une action peut et doit être entreprise. Ces travaux d'information se font grâce à un grand nombre de commissions dont les propositions sont étudiées par le Comité consultatif de la recherche scientifique, dit Comité des Douze Sages.

Le secrétaire d'Etat a indiqué qu'il fallait analyser les actions de recherche de deux points de vue : d'une part, la recherche fondamentale, essentiellement libre, qui se poursuit dans le cadre de l'éducation nationale, et spécialement du C. N. R. S.,

d'autre part, les actions concertées et les actions de recherche développement qui ont pour objet, à deux stades différents, de permettre l'application à l'économie des découvertes scientifiques. Pour les actions concertées et les actions de recherche développement, les crédits alloués dans le budget de 1966 sont respectivement de 108 millions et de 59 millions.

Le secrétaire d'Etat a ensuite répondu aux questions posées par le président, M. Tinant, Mme Crémieux, MM. Vérillon et Fleury, et concernant notamment la recherche scientifique appliquée à la planification — pour laquelle un premier crédit de 2,7 millions est inscrit — la recherche et la coopération sur les plans européen et international, la recherche agricole orientée vers la production, la recherche médicale — cancer en particulier — la recherche spatiale et les questions de propriété industrielle.

Jeudi 14 octobre 1965. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — Au cours d'une première séance, M. Herzog, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, a présenté à la commission le budget de son Département pour 1966. Il a indiqué que malgré certaines limitations dues à la politique budgétaire de stabilité du Gouvernement, les crédits de son Département pour 1966 lui paraissaient satisfaisants. Ils lui permettront notamment la création de 1.018 postes nouveaux.

En ce qui concerne les équipements sportifs, scolaires et universitaires, le secrétariat d'Etat pourra disposer de 390 millions au cours de l'année 1966. A ces crédits s'ajoutent ceux des municipalités dont la contribution moyenne est de 50 p. 100 du montant des dépenses subventionnables pour les équipements sportifs civils et d'un pourcentage nettement supérieur pour les équipements scolaires.

Le secrétaire d'Etat a conclu son exposé en répétant que la part réservée à la jeunesse et aux sports dans le budget de l'Education nationale lui paraissait suffisante.

M. Herzog a ensuite répondu à un certain nombre de questions que lui a posées M. Noury sur le bataillon de Joinville, les Jeux olympiques de Grenoble, les classes de mer, l'Office franco-allemand et l'éventuelle création d'un Office européen de la jeunesse, l'éducation physique et sportive dans les classes primaires, les épreuves d'éducation physique et sportive au baccalauréat, le vol à voile et les crédits de rattrapage.

Sont également intervenus :

— M. Vérillon, sur les échanges franco-allemands et les Jeux olympiques de Grenoble ;

— MM. Hubert Durand et Delpuech, sur les Jeux olympiques de Grenoble ;

— MM. Jung et Giacobbi, sur les classes à mi-temps ;

— M. Chauvin, sur le fonctionnement de l'Office franco-allemand, les échanges organisés par les municipalités et les difficultés de financement des équipements sportifs ;

— M. Lamousse, sur l'enseignement des disciplines sportives dans les classes primaires ;

— M. Rougeron, Mme Crémieux, MM. Talamoni et Tinant, sur les échanges de jeunes et la venue en France de jeunes sportifs de la R. D. A. ;

— M. Talamoni, sur le manque de coordination entre les projets du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports et ceux du Ministère de l'Education nationale, en ce qui concerne les équipements sportifs des nouveaux établissements scolaires.

Au cours d'une deuxième séance tenue dans l'après-midi, la commission a entendu un exposé de M. Triboulet, Ministre délégué chargé de la Coopération, sur les crédits de son Département affectés à la coopération culturelle et technique.

Le ministre a souligné que le budget de son Département a été augmenté pour 1966, passant de 980 millions en 1965 à 1.052 millions. Il a ensuite analysé les chapitres consacrés à la coopération culturelle et technique, spécialement les chapitres 36-41 (Fonds d'aide et de coopération, Contributions diverses), 36-42 (Participation aux dépenses de fonctionnement de l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer) et 41-41 (Fonds d'aide et de coopération, Aides et concours divers, Article 1^{er} : Assistance technique).

Aux chapitres 36-41 et 36-42, les augmentations prévues (+ 5.700.000) ont pour objet de maintenir les effectifs de fonctionnaires et de chercheurs dont les traitements sont normalement en augmentation. L'action des instituts de recherche est particulièrement utile pour le développement des pays africains et leur coordination, nécessaire, est assurée par le ministère qui voudrait les rassembler à Nogent. Les centres culturels, dotés en 1966 de 8 millions de francs, jouent un grand rôle dans le développement des grandes villes d'Afrique pour la diffusion de la culture française qui est, en fait, la culture nationale de ces différents pays. Les 22 stations émettrices de radio-diffusion et les 4 stations de télévision reçoivent nos programmes.

Le ministre a répondu à MM. Rougeron et Delpuech, Mme Crémieux et à M. Chauvin. Il a notamment précisé qu'il y avait en France 3.500 étudiants originaires d'Afrique et de Madagascar, dont 819 avaient été, au cours de l'année scolaire

1964-1965, titulaires d'une bourse africaine. En outre, la France a accordé 1.600 bourses à des étudiants noirs inscrits dans des universités africaines. Les étudiants noirs inscrits dans des universités d'autres pays sont au nombre de 1.500.

En concluant, M. Triboulet a indiqué que les fonds publics français consacrés à l'assistance aux pays sous-développés représentaient, en 1964, 1,26 p. 100 de notre revenu national, taux de loin le plus élevé des pays de la Communauté européenne.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 13 octobre 1965. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a tout d'abord désigné :

— M. Longchambon comme rapporteur du projet de loi portant approbation du Plan de développement économique et social ;

— M. Cornat comme rapporteur pour avis du projet de loi (n° 1578, A. N.) autorisant la ratification de l'Accord entre la République française et la République algérienne démocratique et populaire concernant le règlement de questions touchant les hydrocarbures et le développement industriel de l'Algérie ;

— M. Bajeux, comme rapporteur du projet de loi (n° 11, session 1965-1966), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant le champ d'application de l'article 37 du Code rural relatif aux échanges d'immeubles ruraux.

Le président a précisé ensuite dans quelles conditions il avait été amené à prendre (à la place de M. Tournan) le rapport pour avis du projet de loi (n° 280, session 1964-1965), adopté par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires et diverses dispositions d'ordre financier ; il a ajouté qu'il avait assisté, à ce titre, à la réunion de la Commission sénatoriale des Finances, qui entendait M. Valéry Giscard d'Estaing sur ce projet.

Après avoir rappelé les principes généraux de la réforme et les divers taux de la T. V. A. s'appliquant aux divers secteurs de la vie économique, le rapporteur a envisagé les implications éventuelles des dispositions présentées :

— implications d'ordre économique, en examinant la portée de la réforme sur le niveau général des prix et sur le développement éventuel des investissements grâce au mécanisme des déductions ;

— implications d'ordre international, en situant la réforme de la T. V. A. dans le cadre des directives de la Commission de la C. E. E. ;

— implications d'ordre socio-professionnel, en précisant l'incidence du projet de loi sur le monde agricole.

La commission a adopté ensuite un certain nombre d'amendements ainsi rédigés :

Article 3 bis (nouveau). — Après l'article 3, insérer un article 3 bis (nouveau) ainsi rédigé : « Le premier acquéreur d'un produit agricole ainsi que les coopératives peuvent déduire des sommes dont ils sont redevables, au titre de la T. V. A., un montant correspondant à 4 p. 100 des prix des produits agricoles dont ils se sont portés acquéreurs auprès de producteurs non assujettis à la T. V. A. ».

Article 5. — Dans le paragraphe 1, supprimer les dispositions suivantes : « 3° les exploitants agricoles ».

Après le paragraphe 6°, insérer un nouvel alinéa 1 bis ainsi rédigé : « Les exploitants agricoles qui le demandent sont également assujettis à la T. V. A. au titre d'opérations pour lesquelles ils n'y sont pas obligatoirement soumis ».

Compléter le paragraphe 2 par les dispositions suivantes : « Ce décret déterminera également les modalités particulières de l'option et de l'assujettissement des agriculteurs à la T. V. A. ».

Article 13. — Dans l'alinéa a de cet article, après les mots « fourniture de logement », ajouter les mots « et de nourriture ».

Au quatorzième alinéa de cet article, après les mots « amendements calcaires », ajouter les mots « et engrais ».

Article 14. — Dans le paragraphe 1 de cet article, au neuvième alinéa, supprimer le mot « engrais ».

Dans le paragraphe 1 de cet article, insérer un treizième alinéa ainsi rédigé : « Matériel agricole ».

Après une discussion à laquelle ont participé notamment MM. Naveau, Hector Dubois, Cornat, Bouvard, Blondelle, Pautet et Brégégère, M. Coutrot a critiqué les insuffisances du texte gouvernemental et déclaré que lui-même et ses collègues du groupe socialiste se prononçaient contre le projet.

M. Hector Dubois a souligné le caractère européen du texte, ce qui l'incitait à voter le projet de loi.

Compte tenu des amendements précités, la commission a émis un avis favorable aux conclusions du rapporteur.

Jeudi 14 octobre 1965. — *Présidence de M. Paul Mistral, vice-président.* — Examinant la première partie de la loi de finances pour 1966, la commission a tout d'abord entendu les explications de M. Jager sur l'article 21 de ce projet relatif au prélèvement exceptionnel sur le Fonds de soutien aux hydrocarbures. Après avoir rappelé que, l'an dernier, la commission avait vivement protesté contre ce prélèvement, il s'est félicité que le montant de celui-ci soit ramené de 201 millions en 1965 à 73,6 millions en 1966. Compte tenu de ces observations, la commission a adopté l'article 21 sans modification.

En ce qui concerne l'article 22 relevant de 11 à 12 p. 100 le prélèvement de la taxe sur les carburants destiné au Fonds routier, M. Pinton, tout en se félicitant de la majoration de cette dotation, a souligné que cette progression intéressait exclusivement le réseau national et la voirie urbaine, tandis que les crédits destinés aux départements et aux communes étaient en sensible diminution, à la fois en valeur absolue et en valeur relative.

Tout en adoptant l'article 22, la commission a décidé de mettre au point, en liaison avec la Commission des Finances, un amendement aux Comptes spéciaux du Trésor qui tendrait à relever les dotations des tranches départementale et communale.

M. Pautet, rapporteur pour avis du budget de l'Agriculture, a passé en revue les principaux articles concernant ce secteur.

Sur l'article 4 relatif à la taxe complémentaire, le rapporteur a rappelé que le Gouvernement avait pris, l'an dernier, l'engagement de diminuer de deux points le taux de la taxe complémentaire en 1966. Un amendement a été adopté par la commission qui tend au respect de cet engagement.

Sur l'article 14 relatif à la suppression de la taxe d'encouragement à la production textile, M. Blondelle a fait observer que, si cette disposition est votée, les producteurs de fibres textiles n'auront plus aucune sécurité pour les années à venir quant au financement de la compensation à l'absence de protection douanière. Un amendement a été adopté par la commission qui tend à la suppression de cet article.

L'article 15 concernant la détaxation des carburants agricoles et *l'article 16* relatif aux taxes sur les viandes n'ont pas appelé d'observations particulières du rapporteur.

L'article 19 instituant une taxe sur les céréales a appelé des critiques de MM. Durieux et Blondelle. Ce dernier a fait observer qu'une telle disposition était en contradiction tant avec le V^e Plan qui prévoyait un relèvement du revenu céréalier,

qu'avec le traité de Rome qui exclut toute discrimination. La commission s'est prononcée pour la suppression de cet article.

Revenant enfin sur une position prise la veille, lors de l'examen du projet de loi sur la T. V. A. (art. 4, 1°), la commission a décidé, à la suite d'un complément d'information, de ne pas proposer d'amendement à cet article.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mardi 12 octobre 1965. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — *Au cours d'une première séance,* la commission a procédé à l'audition de M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques, qui était accompagné de M. de Broglie, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé des Affaires algériennes, sur le projet de loi (n° 280, session 1964-1965) adopté par l'Assemblée Nationale, après déclaration d'urgence, portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires et diverses dispositions d'ordre financier.

Le ministre a justifié le dépôt du projet par des raisons de technique fiscale, par la nécessité d'une réforme des circuits de distribution et par une nécessaire harmonisation des dispositions fiscales sur le plan international.

Les modalités du projet de loi consistent dans la suppression des impôts actuels frappant les transactions, l'extension de la T. V. A. aux prestations de service et aux ventes au détail, la fixation d'un taux de droit commun, d'un taux réduit, d'un taux intermédiaire et d'un taux majoré; certains secteurs restent en dehors du champ d'application de la loi, notamment les affaires financières et l'agriculture, avec, pour cette dernière, une faculté d'option. Le projet de loi fixant la date d'entrée en vigueur de la réforme au 1^{er} janvier 1967, le Gouvernement en souhaite l'adoption avant la fin de la présente session parlementaire.

Le ministre a ensuite développé la partie du projet de loi qui concerne les finances locales. La recette proposée en remplacement de la taxe locale, jusqu'alors affectée aux collectivités locales, est constituée par le versement forfaitaire sur les salaires, dont les collectivités recevraient 85 %, les 15 % restants étant affectés au budget annexe des prestations sociales agricoles.

La répartition de la taxe sur les salaires sera liée à l'effort fait par les habitants de la commune en ce qui concerne les impôts directs frappant les ménages, c'est-à-dire l'impôt foncier

sur les propriétés bâties et la contribution mobilière ; un fonds d'action locale de péréquation est alimenté par un prélèvement de 3 % sur le produit de la part locale de la taxe sur les salaires.

Après cet exposé général, le ministre a répondu aux questions qui lui ont été posées, notamment par MM. Marcel Pellenc, rapporteur général, Descours Desacres, Marcel Martin, Tron, Armengaud, Lachèvre, Coudé du Foresto, de Montalembert, Dulin, Louvel, Maroselli, Mlle Rapuzzi et M. Bertaud, ce dernier au nom de la Commission des Affaires économiques qu'il préside.

Au cours d'une seconde séance, la commission a procédé à l'examen définitif des articles du projet de loi. Après avoir adopté les articles 1^{er} et 2, préalablement réservés, elle a confirmé les amendements antérieurement adoptés ; elle a adopté de nouveaux amendements à l'initiative de M. Louvel, en ce qui concerne les produits pétroliers, à l'article 4 ; de M. Lachèvre pour les transports maritimes, à l'article 5 ; de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, en ce qui concerne l'exportation à l'article 7 ; de M. Louvel aux articles 9 (définition du fait générateur) et 13 (taux réduit de 6 %).

Un long débat s'est ensuite instauré sur le titre III (financement des budgets locaux) auquel ont participé notamment MM. Alex Roubert, président, Marcel Pellenc, rapporteur général, Descours Desacres, Kistler, Coudé du Foresto, Richard, de Montalembert, Marcel Martin, Colin, Ribeyre et Mlle Rapuzzi. En conclusion de ce débat, un amendement sera proposé par la commission selon lequel le prélèvement sur le produit de la part de la taxe sur les salaires, affecté au Fonds d'action locale, sera de 3 % au départ, et de 10 % au bout de dix ans, le solde de la taxe mise à la disposition des collectivités locales devant être réparti en fonction de l'impôt local sur les ménages.

Mercredi 17 octobre 1965. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — *Au cours d'une première séance*, la commission a procédé à la nomination de ceux de ses membres qui figureront dans la délégation du Sénat à la Conférence des Parlementaires de l'O. T. A. N. MM. Edouard Bonnefous, Coudé du Foresto, Portmann et Richard ont été désignés comme titulaires. M. Courrière comme suppléant.

La commission a également désigné M. Tron comme rapporteur de la proposition de loi de M. Marcihacy (n° 3, session 1965-1966) tendant à conférer une plus grande efficacité au rapport annuel de la Cour des Comptes.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a ensuite présenté une analyse de la situation économique et financière de la France. Après avoir précisé que, cette année, il était difficile de faire état de statistiques valables pour la production agricole, il a souligné que dans le secteur industriel la situation demeurerait préoccupante, malgré l'expansion de quelques secteurs de pointe (énergie sauf charbon, chimie). On enregistre une recrudescence des demandes d'emplois qui, pour 10 offres, sont passées de 16 à 36 demandes en un an. Les possibilités d'effets néfastes du plan de stabilisation ne sont donc pas toutes écartées.

Les objectifs d'expansion de la production ont été réduits à 2,5 p. 100 en cours d'année et pourtant il n'est pas sûr qu'ils pourront être atteints, car il faudrait pour cela une très forte augmentation dans le dernier trimestre. Ces prévisions paraissent d'ailleurs contredites par les conclusions d'un expert impartial comme l'O. C. D. E.

A la stagnation française s'oppose l'expansion des autres grandes nations industrielles, l'Italie mise à part, dont la production s'est accrue en Grande-Bretagne de 3 p. 100, aux Etats-Unis et au Japon de 4,5 p. 100, en Allemagne de 5 p. 100 et au Canada de 5,5 p. 100.

Dans le domaine des investissements, on enregistre un recul constant depuis trois ans. Il atteint 5 p. 100 par rapport à l'an dernier. Les mesures prises en faveur des investissements ne peuvent produire d'effets immédiats.

Les revenus nets nominaux des Français augmenteront en moyenne de 4,3 p. 100, compte tenu de la croissance de 1,2 p. 100 de la population. Il faut, en outre, ne pas oublier que les prix s'élèveront de 2,4 p. 100, ce qui réduit finalement la progression du pouvoir d'achat moyen à 1,9 p. 100.

La montée des prix est contenue dans des limites moins larges qu'auparavant mais encore trop grandes. On peut considérer que nous sommes passés de l'inflation galopante à l'inflation chronique, puisque la dépréciation monétaire demeure supérieure à 2 p. 100 par an.

L'émission de monnaie a été ralentie. Le Gouvernement a pris des mesures pour favoriser l'accroissement de l'épargne, soit par le canal des caisses d'épargne, avec la création d'un livret B, soit par celui des établissements financiers auprès desquels on pourra contracter des engagements d'épargne.

La situation de notre commerce extérieur s'est améliorée grâce au redressement de nos échanges avec l'étranger. Par contre, nos liens commerciaux avec la zone franc tendent à se relâcher.

La balance des paiements a été créditrice en 1964 pour la cinquième fois consécutive. Toutefois, dans le domaine des paiements courants, les recettes nettes du tourisme continuent à décroître dangereusement.

Arrivant à son terme, le IV^e Plan ne sera pas réalisé pour les objectifs de production, ce qui obère d'autant le démarrage du cinquième.

M. Edouard Bonnefous a demandé quelle était la part des investissements américains dans nos finances extérieures. Il s'est inquiété des conséquences sur le montant des transactions boursières de la création des livrets B d'épargne, de l'utilisation qui sera faite par les banques des fonds épargnés par les particuliers et du rôle de la Caisse des dépôts et consignations sur le marché des valeurs mobilières. Il a souligné que l'équilibre de la balance des paiements risquait d'être compromis par l'aggravation constante du poste tourisme international et par le récent accord économique franco-algérien.

M. Coudé du Foresto s'est interrogé sur le nombre des faillites. Il a évoqué la tendance à la détérioration de nos échanges avec la zone franc et l'évolution des dépôts dans les caisses d'épargne. M. Alex Roubert, président, a indiqué que l'ensemble de ces dépôts avait diminué de 37 p. 100 au cours du premier semestre 1965 par rapport à la même période de 1964. Il a fait, en outre, le point des ressources de la Caisse des dépôts et consignations.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a ensuite présenté les grandes lignes du projet de loi de finances pour 1966. Une innovation a été réalisée par la transformation de certaines catégories de dépenses précédemment temporaires en dépenses définitives (constructions H. L. M., prêts du F. D. E. S. aux entreprises nationales). Le degré de consommation des crédits d'investissement a été de l'ordre de 75 p. 100 en 1964. Les crédits pour la voirie communale, qui avaient déjà été réduits de 20 p. 100 en 1965, le seront encore de plus de 15 p. 100 en 1966.

Poursuivant son exposé, le rapporteur général a indiqué les variations des crédits prévus pour les différents grands secteurs d'équipement.

Les dépenses consacrées aux armées, à la coopération et aux recherches atomiques et spatiales représenteront, en 1966, 21,3 p. 100 des crédits budgétaires au lieu de 21,8 p. 100 en 1965.

Les impôts croîtront proportionnellement plus rapidement que les revenus des contribuables.

M. Raybaud a regretté que l'importance des prélèvements sur le secteur automobile ne serve pas davantage aux investissements routiers.

M. Descours Desacres est intervenu à propos des crédits pour les adductions d'eau.

Au cours d'une deuxième séance, sous la présidence de M. Alex Roubert, président, et M. Coudé du Foresto, vice-président, M. Chochoy, rapporteur spécial, a présenté son rapport sur le budget annexe des Postes et Télécommunications.

Ce budget pour 1966 s'élèvera à un total de dépenses de 9.332 millions de francs. Les emprunts atteindront 528 millions de francs. Les recettes d'exploitation seront de 8.804 millions de francs, dont 1.106 millions de bénéfiques. Ces ressources permettront un total d'investissements de 1.634 millions.

Les 6.500 créations d'emplois prévues restent nettement en-deçà des besoins, en constante augmentation, du public.

Le trafic de la poste est passé de 4.900 millions d'objets transportés en 1950 à 9 milliards en 1964.

En ce qui concerne les services financiers, celui des mandats enregistrera un déficit de 103 millions, celui des chèques postaux de 420 millions. Ces déficits ne seront pas compensés entièrement par les 392 millions de bénéfiques de la caisse d'épargne. Il serait pourtant aisé d'obtenir l'équilibre du budget des Postes et Télécommunications soit par un relèvement du plafond des dépôts dans cette caisse, soit par celui du taux d'intérêt servi par le Trésor, actuellement de 1,5 %, pour les sommes qu'il reçoit des chèques postaux. Ces sommes ne cessent de croître : 1.640 milliards en 1963, 1.800 en 1964, 2.000 en 1965 et 2.200 en 1966. Le taux d'intérêt actuel apparaît d'autant moins justifié que les Postes et Télécommunications doivent, pour financer leurs équipements, emprunter au taux du marché : 5,5 %.

Dans le domaine des télécommunications, il y avait au 1^{er} juillet 1965 339.000 demandes d'installations téléphoniques en instance et 32.000 demandes de transferts ; les réalisations de raccordement ne s'élèveront qu'à un chiffre compris entre 205.000 et 200.000. Il faut souligner qu'entre 1952 et 1957, les raccords représentaient une proportion beaucoup plus importante des demandes. On peut craindre, si les crédits restent ce qu'ils sont, que la solution du problème ne soit pas encore atteinte pendant le V^e Plan.

L'automatique rural équipe désormais cinquante-huit départements. Cet équipement devrait être généralisé d'ici à deux ans.

Une discussion s'est instaurée sur le problème de l'implantation des bureaux de poste et de la distribution du courrier dans les communes rurales, à laquelle ont notamment participé MM. Marcel Pellenc, rapporteur général, Courrière, Coudé du Foresto, Ribeyre, Descours Desacres et Chochoy.

La commission a émis un avis favorable aux conclusions du rapport de M. Chochoy, qu'elle a chargé de poser quelques questions complémentaires à l'administration des Postes et Télécommunications.

M. Paul Chevallier, rapporteur spécial, a présenté ses rapports sur les budgets annexes de la Légion d'honneur, de l'Ordre de la Libération et des Monnaies et Médailles. Le budget annexe de la Légion d'honneur accuse une très légère diminution de 42.173 francs sur celui de 1965, par suite de la réduction de la dotation affectée au paiement des traitements des membres de l'Ordre et des Médailleurs militaires. Les dépenses de fonctionnement marquent une augmentation de 31.749 francs, due à des mesures relatives aux rémunérations publiques, aux œuvres sociales et à divers aménagements immobiliers. Les maisons d'éducation font l'objet de travaux à Saint-Denis et aux Loges. Les résultats de leurs élèves aux examens continuent à être excellents.

Le budget annexe de l'Ordre de la Libération est en augmentation de 70.988 francs pour 1966. Parmi les mesures nouvelles, on relève la prise en charge par ce budget de la rémunération des personnels militaires mis à la disposition de l'Ordre et une augmentation de la dotation pour les cérémonies et les manifestations du souvenir.

Le budget annexe des Monnaies et Médailles est en diminution, conséquence comptable de la plus faible valeur industrielle globale des pièces fabriquées en 1965. L'activité de cette administration en 1965 a été concentrée sur la frappe de trois pièces : celle de 10 francs en argent ; celle d'un demi-franc en nickel, qui doit remplacer les pièces jaunes de 50 centimes ; celle de 5 centimes jaune en cupro-aluminium. Les membres de la commission ont regretté le trop grand nombre de modèles de pièces de monnaie mis en circulation depuis quelques années et souligné que, par leur format, leur poids et leur couleur, il n'est pas toujours aisé de les distinguer les unes des autres, de les manipuler ou de les transporter.

Le produit de la fabrication des monnaies étrangères passera de 4 à 6 millions de francs de 1965 à 1966 et celui de la vente des médailles de 6 à 9 millions. Ce dernier secteur connaît un grand essor depuis quelques années.

Une autorisation de programme de 15.050.000 francs est prévue pour la construction, dans la région de Bordeaux, d'une usine pour la fabrication des flans monétaires et d'une grande partie des pièces de monnaie. Le coût global de l'opération sera de 24 millions de francs. Le choix du terrain sera fait avant la fin de l'année.

La commission a émis un avis favorable aux trois budgets annexes et aux rapports correspondants de M. Paul Chevallier, sous réserve des modifications qui pourraient être votées par l'Assemblée Nationale.

Jeudi 14 octobre 1965. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — *Au cours d'une première séance,* la commission a procédé à l'audition de M. Giscard d'Estaing, Ministre des Finances et des Affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1966 (n° 1577, A. N.). Présenté en équilibre, le budget présente une progression modérée de 6,9 p. 100 sur les crédits de l'année précédente, il accompagne une hypothèse de croissance, le point creux de la conjoncture économique française ayant été atteint au mois de mars ; l'économie française reprend sa marche en avant, la reprise étant manifeste depuis deux mois ; le rétablissement de la balance des échanges avec l'étranger s'est traduit par une demande supplémentaire sur le marché intérieur français. Le ministre a observé que le plan de stabilisation aura permis, d'une part, le maintien d'une croissance à un taux élevé et, d'autre part, une comparaison avec l'extérieur : l'opinion française a découvert que notre économie n'était pas à la dimension de l'économie mondiale ; il est nécessaire de favoriser un développement de nos moyens industriels, pour arriver au niveau de nos partenaires. Un régime inflationniste ne permettrait pas d'aboutir à ce résultat ; la politique économique, financière et budgétaire doit permettre le développement régulier de l'économie française, et la rendre compétitive au point de vue international. Aussi, dans le budget qui est présenté, priorité est donnée à l'investissement productif.

Plusieurs membres de la commission ont ensuite interrogé le ministre :

M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a souligné que les hypothèses sur lesquelles le budget a été bâti semblent optimistes, notamment quant au niveau de la production ; concernant les revenus, le niveau de ceux de l'agriculture est préoccupant ; le rapporteur général a également interrogé le ministre sur les dispositions en faveur de l'épargne contenues dans le projet de loi, et sur la situation de la Caisse des dépôts et consignations.

M. Edouard Bonnefous, après avoir rappelé que le plan de stabilisation avait été conçu pour être temporaire, a souligné que l'Etat autorisait des hausses de tarifs publics, alors que les prix sont bloqués ; il a relevé la contradiction entre modernisation et stabilité et a mis en relief l'évolution des charges fiscales ; évoquant le problème de la balance des comptes, M. Edouard Bonnefous a notamment indiqué que la politique budgétaire et fiscale suivie paralyse le tourisme.

M. Coudé du Foresto a demandé si une modification des structures de notre industrie pouvait intervenir sans recours aux capitaux étrangers et souligné les menaces qui pèsent sur les régimes de retraites complémentaires.

M. Driant a fait part de l'inquiétude qui règne dans les milieux du crédit agricole.

M. Bousch a interrogé le ministre sur le financement des travaux effectués par les collectivités locales.

M. Chochoy a enfin demandé des précisions sur la date de la notification aux préfets des crédits concernant le Fonds d'investissement routier, et sur les charges départementales d'aide sociale.

Au cours d'une seconde séance, la commission a procédé à un nouvel examen approfondi des conséquences concrètes pour les communes des modifications apportées au financement de leurs budgets par le projet de loi (n° 280, session 1964-1965), adopté par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires et diverses dispositions d'ordre financier.

A l'issue d'une discussion à laquelle ont participé MM. Alex Roubert, président, Marcel Pellenc, rapporteur général, Descours Desacres, Masteau, Kistler, Coudé du Foresto, Bousch, de Montalembert, Driant, Houdet et Courrière, la commission a décidé d'adopter un amendement à l'article 40 prévoyant que la fraction de la part locale de la taxe sur les salaires fixée à 95 p. 100 en 1968 sera réduite de 5 points en 1969 et 1970. La répartition pour les années ultérieures devra faire l'objet d'un nouveau projet de loi.

La commission a ainsi achevé l'examen des articles du projet de loi et des amendements qu'elle proposerait au Sénat. M. Courrière a précisé que le groupe socialiste s'opposerait à l'ensemble du texte.

Vendredi 15 octobre 1965. — *Présidence de MM. Jacques Masteau, vice-président, et Armengaud.* — Au cours de sa séance, la commission a entendu M. Kistler, rapporteur spécial, sur le budget du Travail.

Le rapporteur spécial a indiqué que ce budget s'élevait à 1.258.422.800 F en dépenses ordinaires, soit une augmentation de 23.832.960 F. Les dépenses en capital s'élèvent à 111 millions de francs pour les autorisations de programme et à 54,5 millions de francs pour les crédits de paiement.

Abordant ensuite les principaux problèmes de ce département, M. Kistler a souligné que les abattements de zone pour les salaires n'avaient plus de raison d'être et qu'il était souhaitable de les supprimer le plus tôt possible.

Le nombre des travailleurs étrangers en France continue à croître régulièrement. Les crédits pour l'emploi des handicapés physiques et des mutilés demeurent insuffisants pour résoudre ce problème social et humain. L'installation matérielle des services du travail en province demeure médiocre.

En ce qui concerne le Fonds national de l'emploi, le rapporteur a indiqué que son action devrait s'efforcer de créer sur place de nouveaux emplois pour la main-d'œuvre. Il conviendrait d'ailleurs que le Ministère du Travail reçoive la responsabilité principale en cas de sous-emploi régional.

Une discussion s'est instaurée à propos des travailleurs frontaliers français qui vont chaque jour travailler en Allemagne. MM. Kistler, Driant, Armangaud et Paul Chevallier y ont participé.

Le rapporteur a ensuite évoqué le grave problème posé par le déficit croissant de la Sécurité sociale.

M. Armengaud est intervenu à propos du rachat par les Français de l'étranger de leurs cotisations vieillesse. M. Chochoy a souligné les graves difficultés rencontrées par les jeunes gens de moins de vingt-cinq ans pour trouver un emploi dans la région de programme du Nord.

Le rapporteur spécial a également rappelé les conclusions de la mission effectuée récemment aux Antilles et en Guyane par une délégation de la commission chargée d'étudier dans les départements d'outre-mer les conditions de l'emploi. La commission a chargé sa délégation d'étendre ses investigations à l'île de la Réunion.

La commission a adopté le budget du Travail et le rapport de son rapporteur spécial.

M. Monichon, rapporteur spécial, a présenté son rapport sur le budget annexe des prestations sociales agricoles. Après avoir remarqué que ce budget ne bénéficiait que d'une progression très modérée pour 1966, il a donné une analyse des recettes, des ajustements et des dépenses.

Le rapporteur a souligné que le financement par les cotisations cadastrales et individuelles avait vu son rendement doubler entre 1962 et 1966. Il a insisté sur la contradiction entre la stagnation, voire la régression, du revenu de l'agriculture et l'augmentation constante des cotisations sociales que doivent verser les exploitants.

MM. Kistler, Armengaud, Driant et M. Soudant, au nom de la Commission des Affaires sociales, sont intervenus dans la discussion. La commission a décidé de procéder à un nouvel examen du budget annexe des prestations sociales agricoles après le vote de l'Assemblée Nationale.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,
SUFFRAGE UNIVERSEL,
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 13 octobre 1965. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a nommé M. Zussy rapporteur du projet de loi (n° 8, session 1965-1966), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant la ratification de la Convention d'extradition signée le 24 juin 1964 entre la France et l'Iran.

M. Garet a ensuite présenté son rapport sur le projet de loi (n° 307, session 1964-1965), adopté par l'Assemblée Nationale, portant réforme des greffes des juridictions civiles et pénales. Sur sa demande, la commission a décidé d'entendre le Garde des Sceaux la semaine prochaine.

Après un exposé général, M. Garet a passé en revue les différents articles du projet mais la commission n'a statué définitivement sur aucune de ces dispositions, attendant pour ce faire d'avoir entendu le Ministre de la Justice.

Un amendement présenté par M. Prélot à l'article 1^{er} a été toutefois rejeté. Il tendait à insérer, après le premier alinéa de cet article, le nouvel alinéa suivant :

« Une nouvelle répartition des greffes sera effectuée par décret pris en Conseil d'Etat. Elle devra assurer aux populations, notamment à celles des campagnes et des nouveaux ensembles, un accès facile à la justice ».

Bien que l'ensemble des commissaires aient manifesté leur accord sur le fond de la proposition de M. Prélot, la commission n'a pas cru devoir retenir cet amendement, estimant que

l'implantation des greffes était liée à l'organisation judiciaire dans son ensemble et que ce n'était qu'une modification de la répartition des tribunaux qui pourrait entraîner une modification de la répartition des greffes.

Jeudi 14 octobre 1965. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a nommé M. Robert Chevalier rapporteur des projets de loi :

— (n° 9, session 1965-1966), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant la ratification : 1° de la convention sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire signée à Paris le 29 juillet 1960 et de son protocole additionnel signé à Paris le 28 janvier 1964 ; 2° de la convention complémentaire à la convention de Paris du 29 juillet 1960, signée à Bruxelles le 31 janvier 1963, et de son protocole additionnel signé à Paris le 28 janvier 1964 ;

— (n° 10, session 1965-1966), adopté par l'Assemblée Nationale, sur la responsabilité civile des exploitants de navires nucléaires.

M. Héon a ensuite présenté son rapport pour avis sur le projet de loi (n° 280, session 1964-1965), adopté par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires et diverses dispositions d'ordre financier.

Le rapporteur a rappelé le mécanisme actuel de la taxe locale et a expliqué le fonctionnement du système proposé par le Gouvernement pour la remplacer. Une discussion générale s'est engagée sur les principes de la réforme, à laquelle ont participé MM. Dailly, Emile Dubois, de Montigny, Vallin et Verdeille.

M. Dailly, après avoir constaté que la localisation de l'impôt sur les salaires était techniquement possible, a regretté que le Gouvernement n'ait pas tenté de la mettre en application.

M. Verdeille a critiqué le fait que les ressources procurées aux communes et aux départements par la part locale de la taxe sur les salaires soient basées uniquement sur l'impôt sur les ménages composé de la contribution mobilière et de l'impôt sur le foncier bâti. Il a fait ressortir en effet que l'introduction d'un troisième critère, celui de l'impôt sur le foncier non bâti, aurait permis de tenir compte de la situation particulière des communes à la fois rurales et pauvres. Dans ces communes, l'impôt sur les ménages n'est absolument pas représentatif de l'effort fiscal demandé aux habitants, cet effort s'exerçant surtout au moyen du foncier non bâti.

Le rapporteur, résumant le débat, a constaté que le remplacement de la taxe locale par le versement d'attributions aux collectivités locales de la taxe sur les salaires conduisait à poser plusieurs questions de principe :

La disparition de la taxe locale est-elle souhaitable ?

La recette de remplacement est-elle judicieusement choisie ?

Les modalités de répartition de celle-ci sont-elles équitables ?

La commission a estimé que si l'on pouvait répondre par l'affirmative aux deux premières questions, il était impossible de ne pas faire de très sérieuses réserves sur le troisième point.

Aussi, après s'être prononcée pour le soutien, d'une part de l'amendement proposé par M. Verdeille et correspondant aux préoccupations qu'il avait exposées, et, d'autre part, pour les amendements de la Commission des Finances tendant à majorer la dotation du fonds d'action locale, a-t-elle décidé de ne pas donner un avis favorable au titre III du projet de loi concernant les collectivités locales.